

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (General Data Protection Régulation) en vigueur depuis le 25 mai 2018, et à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège vous informe des points suivants :

1. Identité du responsable du traitement

La responsable du traitement des données personnelles est :

- Mme Barbara Bourguoin
- Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat
- 59 ter, chemin de Verdale
- 31240 Saint-Jean
- Tél. : + 33 (0)5 62 22 94 22 ; Fax : + 33 (0)5 62 22 94 30.

2. Finalités du traitement

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège est susceptible de traiter vos Informations Personnelles :

(a) aux fins de vous fournir les informations ou les services que vous avez demandé (notamment : l'envoi de la Newsletter ; et/ou

(b) aux fins de recueillir des informations nous permettant d'améliorer notre Site, nos produits et services (notamment par le biais de cookies) ; et/ou

(c) aux fins de pouvoir vous contacter à propos de différents évènements relatifs à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège.

3. Destinataires

Seule la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège est destinataire de vos Informations Personnelles. Celles-ci, que ce soit sous forme individuelle ou agrégée, ne sont jamais transmises à un tiers.

4. Durée de conservation

Vos Informations Personnelles sont conservées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège uniquement pour le temps correspondant à la finalité de la collecte tel qu'indiqué en 2 ci-dessus qui ne saurait en tout état de cause excéder 24 mois.

5. Droits Informatique et Libertés

Vous disposez des droits suivants concernant vos Informations Personnelles, que vous pouvez exercer en nous écrivant à l'adresse postale mentionnée au point 1.

Droit d'accès et de communication des données

Vous avez la faculté d'accéder aux Informations Personnelles qui vous concernent.

Cependant, en raison de l'obligation de sécurité et de confidentialité dans le traitement des données à caractère personnel qui incombe à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège, vous êtes informé que votre demande sera traitée sous réserve que vous rapportiez la preuve de votre identité, notamment par la production d'un scan de votre titre d'identité valide (en cas de demande par notre formulaire électronique dédié) ou d'une photocopie signée de votre titre d'identité valide (en cas de demande adressée par écrit).

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège vous informe qu'elle sera en droit, le cas échéant, de s'opposer aux demandes manifestement abusives (de par leur nombre, leur caractère répétitif ou systématique).

<https://www.cnil.fr/fr/modele/courrier/exercer-son-droit-dacces>

Droit de rectification des données

Au titre de ce droit, la législation vous habilite à demander la rectification, la mise à jour, le verrouillage ou encore l'effacement des données vous concernant qui peuvent s'avérer le cas échéant inexactes, erronées, incomplètes ou obsolètes.

Egalement, vous pouvez définir des directives générales et particulières relatives au sort des données à caractère personnel après votre décès. Le cas échéant, les héritiers d'une personne décédée peuvent exiger de prendre en considération le décès de leur proche et/ou de procéder aux mises à jour nécessaires.

<https://www.cnil.fr/fr/modele/courrier/rectifier-des-donnees-inexactes-obsolètes-ou-perimees>

Droit d'opposition

L'exercice de ce droit n'est possible que dans l'une des deux situations suivantes :

1. Lorsque l'exercice de ce droit est fondé sur des motifs légitimes ; ou
2. Lorsque l'exercice de ce droit vise à faire obstacle à ce que les données recueillies soient utilisées à des fins de prospection commerciale.

<https://www.cnil.fr/fr/modele/courrier/supprimer-des-informations-vous-concernant-dun-site-internet>

6. Délais de réponse

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège s'engage à répondre à votre demande d'accès, de rectification ou d'opposition ou toute autre demande complémentaire d'informations dans un délai raisonnable qui ne saurait dépasser 1 mois à compter de la réception de votre demande.

7. Plainte auprès de l'autorité compétente

Si vous considérez que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège ne respecte pas ses obligations au regard de vos Informations Personnelles, vous pouvez adresser une plainte ou une demande auprès de l'autorité compétente. En France, l'autorité compétente est la CNIL à laquelle vous pouvez adresser une demande par voie électronique en cliquant sur le lien suivant : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes/internet>.